

COMITÉ DLAL FEAMPA

GALPA DU 14 JUIN 2024

LISTE DE PRÉSENCE

MEMBRES VOTANTS					
COLLÈGES	TITULAIRES		SUPPLÉANTS		TOTAL
ÉLUS DES COLLECTIVITÉS	Michel PARENT	Présent	Joseph HUOT	Excusé	PUBLIC
	Patrice BROUHARD	Présent	Alain BOMPARD	Présent	PUBLIC
	Marie-Christine PERAUDEAU	Présente	Christian PITARD	Excusé	PUBLIC
	Bruno BESSAGUET	Présent	Alain BURNET	Excusé	PUBLIC
	Christophe SUEUR	Excusé	Jean PROU	Présent	PUBLIC
PÊCHE ET AQUACULTURE	Philippe MORANDEAU	Excusé	Anaïs SALZARD	Présente	PRIVÉ
	Laurent CHAMPEAU	Excusé	Romain PEYRAUD	Présent	PRIVÉ
	Nicolas CHAUBARD	Excusé	Aglaée SAUMONNEAU	Présente	PRIVÉ
	Philippe MICHEAU	Présent	Emilie ROCHE	Excusée	PRIVÉ
	Eric BLANC	Excusé	Marie FERRIERE	Présente	PRIVÉ
PORTS ET INFRASTRUCTURES PORTUAIRES	Bruno SAMZUN	Excusé	David PASSERAULT	Présent	PUBLIC
	Nicolas DUBOIS	Excusé	Amélie PERRAUDEAU	Présente	PUBLIC
	Céline VIRON	Excusée	Myriam CONIL-COMBEAU	Excusée	PUBLIC
	Alexandra MAISONNET	Excusée	Marie BOURLEYRE	Excusée	PUBLIC
BIOTECHNOLOGIES MARINES	Pierrick BARBIER	Présent	Diane DUFFOUR	Présente	PRIVÉ
RESSOURCES BIOLOGIQUES MARINES	Audrey BRUNEAU	Présente	Frédéric GIRARDIN	Présent	PUBLIC
PROTECTION ET SURVEILLANCE DU LITTORAL	Julie BERTRAND	Excusée	Yohan WEILLER	Excusé	PUBLIC
TOURISME	Lionel PACAUD	Présent	Emrick HERBAUT	Excusé	PRIVÉ
INDUSTRIE NAUTIQUE ET NAVALES	Rodolphe MOUCLIER	Excusé	Pierre-Yves CHEVALIER	Excusé	PRIVÉ
FORMATION	Marianne PEREZ	Présente	Arnaud LEFEVRE	Excusé	PUBLIC
ESS	Thierry LEQUES	Excusé	Samuel MASSE	Excusé	PRIVÉ
SOCIÉTÉ CIVILE / ANIMATION / ENVIRONNEMENT	David BEAULIEU	Excusé	Nathalie DANIEL	Présente	PRIVÉ
	Pauline LOUBAT	Présente	Louis DOREMUS	Excusé	PRIVÉ
	Jean-Pierre BOUTFOL	Présent	Evelyne NÉRON MORGAT	Présente	PRIVÉ
	Gérard DOIZELET	Excusé	Jean-Pierre BROCHON	Excusé	PRIVÉ
	Emilie MARIOT	Présente	Violaine COULANGE	Excusée	PRIVÉ
CULTURE / PATRIMOINE	Emmanuel de FONTAINIEU	Excusé	Arnaud DAUTRICOURT	Présent	PRIVÉ
MARAIS	Jean-Eude du PEUTY	Excusé	Sophie BAGAGEM	Excusée	PUBLIC

Personnes associées présentes :

- Cynthia CARPENTIER, CAPENA
- Frédéric MARTIN, DDTM 17
- Emilie LE ROY, CARO
- Pascale GUIBERT, CARO
- Frédéric GACHET, DIRM SA
- Barbara ROUSSEAU-DESCHAMPS, Sous-Préfecture Rochefort
- Christelle LAURENT, Département 17
- Zoé GRELET, Département 17
- Amandine PINSON, Commune de Saint-Pierre-d'Oléron
- Eric WALTER, OTC Royan Atlantique
- Pauline GERMANAUD, CARA/CCBM
- Florence BOBILLON, CCIO/CCBM
- Francois AMAND, CARA
- Jérôme LAFON, DDTM 17
- Fleur HUGHES, Stagiaire CPIE IODDE

QUORUM

Règle du quorum	Comité du 14 Juin 2024	
30% de membres votants	Minimum : 9	Votants / Présents : 21
50% de membres présents sont des privés	Minimum : 11	Votants / Présents : 12

Gabrielle MOSSOT, animatrice du GALPA rappelle aux membres votants du GALPA qu'ils doivent signer la feuille listant les conflits d'intérêts potentiels au vu des projets présentés à l'ordre du jour et aux personnes associées qu'ils doivent signer la feuille d'émargement classique.

ORDRE DU JOUR

Les membres du GALPA Îles et Estuaires Charentais sont accueillis au sein des locaux de la station de l'IFREMER à Ronce-les-Bains.

Un tour de table est proposé.

Gabrielle MOSSOT, propose de dérouler la séance sur la base de l'ordre du jour suivant :

- Validation de la modification de la composition du GALPA : 1 modification par voie de notification
- Point d'avancement sur les dossiers sélectionnés et la consommation de la maquette financière
- Étude des projets soumis à la sélection du GALPA : 2 projets proposés pour sélection
- Informations relatives au réseau des GALPA
- Suite et calendrier
- Visite de la station de l'IFREMER

VALIDATION DE LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU GALPA

Voir diapositives correspondantes (diap. 3).

Une modification nominative est proposée pour validation aux membres du GALPA.

Pour le CRC 17, Anaïs SALZARD remplace Charlotte RHÔNE.

Cette modification est soumise au vote des membres votants. Michel PARENT, Président du GALPA, procède au vote.

La modification de la composition du GALPA est approuvée à l'unanimité par le GALPA.

POINT D'AVANCEMENT SUR LES DOSSIERS SÉLECTIONNÉS ET LA CONSOMMATION DE LA MAQUETTE FINANCIÈRE

- **Point d'avancement des projets précédemment sélectionnés et de la maquette financière correspondante**

Voir diapositives correspondantes (diap. 4 à 6).

Gabrielle MOSSOT rappelle l'état d'avancement des dossiers précédemment sélectionnés lors des instances du 20 octobre 2023 et du 16 février 2024. Cinq des neuf dossiers sélectionnés ont été instruits ou sont en cours d'instruction. Quatre sont en attente de dépôt. Les délais d'instruction sont relativement longs, aussi il est rappelé qu'il faut déposer les projets bien en amont de leur commencement pour s'assurer de leur sélection locale et de leur instruction régionale.

La consommation prévisionnelle de la maquette s'élève à 36%. 77% de la fiche-action 1 (économie) est pré-fléchée et 10% de la fiche-action 2 (environnement). La fiche-action 3 n'est pas consommée (coopération).

- **Présentation des projets soumis au vote et projection de la consommation prévisionnelle de la maquette**

Voir diapositives correspondantes (diap. 7 à 12).

Deux projets sont proposés à la sélection lors de cette instance. Ils engageraient un montant de 137 259,24€ soit 14% de la maquette. Ces deux dossiers ont été étudiés par un comité technique qui s'est déroulé le 24 mai 2024.

Gabrielle MOSSOT précise que le premier dossier porté par la commune de Saint-Pierre-d'Oléron et visant à la réhabilitation des appontements du site de Fort-Royer est inscrit dans la première fiche-action. Ce dossier sollicite 96 000€ de FEAMPA (24% de la FA) ce qui pousse la consommation de la fiche à 101%. Aussi, pour sélectionner ce projet un transfert de maquette devra être effectué.

Le second projet porté par CAPENA et intitulé AROSE s'inscrit dans la seconde fiche-action et sollicite 41 259,24€ (8% de la FA) ce qui pousse la consommation de la fiche à 18%.

Si ces deux projets sont sélectionnés à l'issue de cette instance du GALPA, la consommation prévisionnelle de la maquette s'élèverait à 50%.

Enfin, Gabrielle MOSSOT rappelle que la dynamique de dépôt de dossier perdure, de nombreux projets sont en construction et certains viendraient solliciter la fiche-action 1.

ÉTUDE DES PROJETS SOUMIS AU VOTE DU GALPA

Deux fiches-projets ont été déposées au GALPA et étudiées dans le cadre d'un comité technique le 24 mai 2024. Les porteurs sont présents afin de présenter leur projet et de répondre aux questions des membres du GALPA.

- **AROSE – Aquaculture conseRvatrice d'OSirea Edulis en Charente-Maritime : pour le rétablissement d'une ressource patrimoniale et de son exploitation**

Voir diapositives correspondantes (diap. 13 à 16).

Maître d'ouvrage	CAPENA - Centre pour l'Aquaculture, la Pêche et l'Environnement de Nouvelle-Aquitaine
Fiche action	N°2 « Qualité environnementale des filières pêche et aquaculture »
Descriptif	Projet qui s'inscrit dans la dynamique de l'aquaculture conservatrice et qui s'intéresse aux huîtres plates (<i>Ostrea Edulis</i>). Une espèce qui a quasiment disparue et qui représente un fort intérêt en termes notamment de services écosystémiques rendus et qui montre une bonne résistance aux perturbations liées au changement climatique. Ce projet vise d'une part à la restauration/conservation des huîtres plates en Charente-Maritime via la maîtrise de son élevage en marais ou sur estran pour dans un second temps assurer une gestion raisonnée de son exploitation (pêche et conchyliculture). 3 actions en parallèle : - Détermination des conditions zootechniques assurant la faisabilité d'un élevage d'huîtres plates en marais ou sur l'estran charentais. Ces tests expérimentaux seront menés à partir de naissain d'écloserie. - Étude de la faisabilité d'un élevage à partir de naissains naturels charentais. Permettra de savoir si le captage naturel d'huître plate est possible et suffisant. - Biosécurité des élevages : essais qui seront accompagnés par un suivi zoosanitaire afin de caractériser l'environnement d'un point de vue biosécurité vis-à-vis de deux parasites (<i>Marteilia refringens</i> et <i>Bonamia ostreae</i>). Moyens sollicités pour le suivi terrain, les analyses scientifiques des résultats, achat de sondes pour les relevés des paramètres environnementaux, travaux de laboratoire (parasitologie marine). Dossier mutualisé avec le GALPA de LRRA. Nombreux partenaires pour la réalisation du projet dont lycée maritime et professionnel.
Coût total de projet	103 148,10€ TTC pour le GALPA IEC (52%) - 198 361,72€ au total
Montants FEAMPA	41 259,24€ soit 40% du cout total du projet ; 7,5% de la fiche action ; 4% de la maquette

Gabrielle MOSSOT rappelle brièvement l'objet du projet et son plan de financement.

Cynthia CARPENTIER, CAPENA, présente le projet.

Gabrielle MOSSOT demande une précision sur les livrables du projet.

Cynthia CARPENTIER précise qu'une cartographie des sites propices à l'élevage sera produite ainsi qu'un rapport d'étude détaillant les différents paramètres suivis (paramètres environnementaux, zootechniques et descriptif des prélèvements pour le suivi des parasites).

Michel PARENT qui a été ostréiculteur précise que tous les professionnels souhaiteraient pouvoir élever ce coquillage qui touche d'autres consommateurs et dont les débouchés sont importants mais émet des réserves sur la réussite du projet au regard des précédentes expérimentations qui se sont souvent soldées par des échecs. Il ajoute que l'on arrive à produire du naissain d'huître plate mais que l'on ne sait pas les porter à maturité, le virus est toujours présent et au bout de deux ans ou parfois moins l'huître meurt.

Michel PARENT suggère une autre piste, l'état impose aux collectivités de rédiger un plan climat pour planifier l'évolution des territoires à l'échéance 2050/2100 par rapport au changement climatique. Cela concerne l'érosion des côtes, la mobilité, l'urbanisme et cela concerne aussi les productions traditionnelles dont l'ostréiculture. Tout l'enjeu est de savoir comment l'ostréiculture et les autres métiers de la mer doivent évoluer pour prendre en compte le réchauffement climatique.

Cynthia CARPENTIER explique que les précédentes expérimentations réalisées ont permis d'élever des huîtres plates jusqu'au stade adultes (60 à 80g) et présentant une faible mortalité, moins de 50% de mortalité. Et cela malgré la présence du parasite *Marteilia* en marais. Le maintien de l'élevage a été possible. De plus, les essais réalisés par quelques professionnels ont été également concluants ayant permis l'élevage d'individus de plus de deux ans. Il sera nécessaire de mettre à jour les données concernant les deux parasites présents *Marteilia refringens* et *Bonamia ostreae* au sein des Pertuis Charentais.

Elle ajoute, concernant l'adaptation au changement climatique, que de nombreuses études sont menées sur l'huître plate et creuse notamment en Bretagne. Les essais réalisés sur les huîtres plates sont encourageants.

Michel PARENT demande aux chercheurs présents ce qu'ils pensent du projet.

Jean PROU, Département 17, précise qu'il aurait souhaité disposer d'une synthèse de tous les essais et expérimentations réalisés précédemment pour mieux comprendre ce qui amène aujourd'hui à ce projet. Les précédents tests faisaient état de mortalités de l'huître plate en marais au bout de 6 à 8 mois. Il a été démontré notamment par Gilbert Ranson que l'huître plate apprécie un milieu plus salé, plus sableux et plus en profondeur pour son bon développement. C'est pourquoi quand les ostréiculteurs d'Arcachon à la fin des années 1860 ont remonté les huîtres plates sur l'estran pour passer de la pêche à l'aquaculture, les huîtres ont été décimées car elles ne sont pas adaptées à l'estran. Une synthèse biblio permettrait de savoir si c'est plutôt une espèce subtidale ou non et cela rejoint la question du changement climatique. On peut s'interroger aussi sur la place de la pêche dans ce projet si c'est une espèce qui préfère des fonds plus profonds. Il a aussi été démontré que le captage était possible en rassemblant un certain nombre d'individus à une certaine profondeur. Au final, où doit-on mettre l'huître plate est-ce que c'est une espèce à élever en aquaculture subtidale ou une par le biais d'une pêche intertidale. C'est une question qu'il faut creuser avant de se lancer sur l'exploitation de l'espèce sur l'estran qui n'a pas fait ses preuves.

Cynthia CARPENTIER répond que le temps de présentation est ici imparti mais le projet AROSE fait suite à un premier projet intitulé REFONA qui a permis de répondre à ces éléments et notamment à la compilation de la bibliographie historique. Concernant l'adaptation de l'espèce en fonction de la localisation, le travail mené sur les gisements résiduels actuels à Arcachon et dans les Pertuis Charentais ont montré la présence de population naturelle du bas d'estran, bas de parc jusqu'à des zones plus profondes de 20m à 54m au maximum (Pertuis Charentais). Le projet REFONA a aussi comme objectif de déterminer un profil type de l'habitat de l'huître plate et ce profil permettra d'identifier les zones les plus propices à son développement. AROSE doit permettre de déterminer quel moyen zootechnique permet d'aboutir à une population stable d'huître plate qui seront réensemencées sur les sites identifiées avec REFONA. Unes zones réensemencées seront considérées comme sanctuaire pour développer la production sur la base d'une pêcherie durable.

Jean PROU demande s'il y aura des sites en eau profonde.

Cynthia CARPENTIER répond que oui sur les parcs au centre des Pertuis (les Annas et Mortane) les huîtres seront immergées à différentes profondeurs. L'idée est d'avoir différents essais en fonction de hauteur d'eau variable.

Pierrick BARBIER, CAPENA, ajoute qu'il y a une population résiduelle au niveau du Pertuis d'Antioche.

Cynthia CARPENTIER ajoute qu'il y a des individus roulants mais aussi fixés qui commencent à faire un micro récif. On observe différentes zones au sein des Pertuis où persistent des individus.

Jean PROU complète en précisant que dans le cadre de la révision du document stratégique de façade, de la commission nationale du débat public, de l'implantation de l'éolien en mer et de la définition des zones de protection fortes il y aura sûrement des éléments à en retirer pour se positionner sur des zones à préserver. Il va y avoir un nouveau paysage sous-marin et il est nécessaire de le croiser avec les zones de protection et de préservation des espèces. La pêche et l'aquaculture doivent y prendre leur place.

Pierrick BARBIER ajoute qu'il va y avoir un projet qui va se développer en lien avec l'implantation des éoliennes au large pour essayer de développer un récif artificiel en lien avec les stations électriques reliées aux éoliennes.

Diane DUFFOUR, CAPENA, précise que CAPENA a été retenu dans le cadre du concours de l'innovation lancé par l'ADI Nouvelle Aquitaine et RTE. Le centre technique avait proposé différents projets à développer à partir de 2031. CAPENA a gagné un prix sur un projet développant des recherches et expérimentations sur l'huître plate en eaux profondes.

Pauline LOUBAT, LPO, s'interroge sur la localisation de certains sites présents au sein de la réserve naturelle de Moëze-Oléron et se demande quels sont les liens établis avec les gestionnaires de la réserve. Si les essais sont positifs au sein de la réserve est-ce qu'une production pourra y être envisagée ?

Cynthia CARPENTIER précise que la réserve est partenaire du projet et que les agents n'avaient pas connaissance du développement de cette espèce sur ce périmètre et de son intérêt écologique. En termes d'élevage et du schéma des structures l'espèce huître plate est identifiée au sein des espèces conchylicoles. Ce n'est pas un nouvel élevage. Dans le schéma des structures il est indiqué huitres mais il n'y a pas de précision sur l'espèce.

Michel PARENT ajoute que l'eau profonde a été évoqué ainsi que l'estran mais aussi le marais. Des essais avaient été effectués par le CREEA pour le développement d'huîtres plates en marais pour la pré-croissance et il s'est avéré que cela avait été un échec. Michel PARENT émet une forte réserve quant à la mise en place d'une croissance en marais des huitres plates.

Cynthia CARPENTIER précise que des essais en marais ont été effectués par CAPENA et les résultats se sont avérés positifs. Et un professionnel a testé les huitres plates en marais en casier australien et les résultats étaient également concluants.

Frédéric GIRARDIN, IFREMER, précise qu'ils ont des plates dans les claires, elles ont poussé jusqu'à 3cm jusqu'à un an et depuis un an il n'y a plus de pousse mais elles ne meurent pas.

Cynthia CARPENTIER précise que les photos qui sont intégrées dans la présentation sont des huitres élevées en marais.

Audrey BRUNEAU, IFREMER, s'interroge sur les rendus finaux en termes de cartographie, est-ce que l'idée est d'avoir une modélisation en fonction de la qualité de l'eau ? Et est-ce que cette cartographie s'étendra à tous les Pertuis avec des zones propices au bon développement de l'espèce ?

Cynthia CARPENTIER précise que l'idée est de réaliser des profils de parcs ayant les mêmes caractéristiques de pousse.

Audrey BRUNEAU s'interroge également sur le partenariat avec IFREMER dans le cadre de ce projet.

Cynthia CARPENTIER précise que le partenariat se concentre sur la partie biosécurité (sédiment, eau et individus).

Audrey BRUNEAU ajoute que les analyses de *Marteilia refringens* et *Bonamia ostreae* se feront avec le laboratoire ASIM (Adaptation et Santé des Invertébrés Marins) de l'IFREMER de la Tremblade.

Arnaud DAUTRICOURT, CENTRE INTERNATIONAL DE LA MER, s'interroge sur les mesures de préservation et de conservation existantes des gisements naturels de l'espèce.

Cynthia CARPENTIER précise que les mesures de gestion ne sont pas encore en place. Les premières recherches ont permis d'identifier les zones de gisements résiduels avec leurs caractéristiques et l'objectif est de savoir s'il y a de la reproduction, de la prédation sur les sites identifiés. L'objectif est de déterminer les facteurs qui permettent l'implantation de l'espèce. Ces résultats permettront dans un second temps la mise en place de solution de conservation.

Philippe MICHEAU, CDPMEM, précise que la carte pourrait en effet présenter la spatialisation des bancs naturels. Il explique qu'AROSE vient compléter le premier programme REFONA car justement l'espèce est difficile à maîtriser. AROSE permettra de trouver des solutions d'optimisation de la production afin de les exploiter dans le cadre de la pêche ou de la conchyliculture. Philippe MICHEAU ajoute que le terme de sanctuarisation lui fait peur car il est nécessaire avant d'appliquer des mesures de gestion restrictives d'établir un état des lieux de l'espèce. Ces projets apportent des réponses et des solutions face au changement climatique.

Arnaud DAUTRICOURT ajoute en effet qu'il est important aussi avant de parler d'élevage de réaliser un état des lieux de l'espèce.

Philippe MICHEAU ajoute que l'identification des gisements a été réalisé dans le premier projet et que ce second permettra d'établir si une co-exploitation pêche/aquaculture est envisageable.

Lionel PACAUD, OT IOMN, s'interroge quant à l'aspect économique de ce type d'élevage.

Cynthia CARPENTIER précise qu'en effet cette espèce à une vraie plus-value économique et que l'huître plate se valorise mieux que l'huître creuse.

Michel PARENT ajoute qu'en effet l'huître plate est un beau produit apprécié par d'autres consommateurs que ceux des huîtres creuses, la stabilisation de la production serait une bonne chose.

Michel PARENT propose après ce débat riche en échanges deux options au GALPA, soit un vote du projet en l'état soit une réécriture du projet avec la prise en compte des éléments soulevés dans le débat.

Philippe MICHEAU précise que ces dossiers sont compliqués à monter, demande beaucoup de temps. La réécriture totale du projet n'est pas possible à ce stade.

Romain PEYRAUD, CRC 17, précise que ce projet à un vrai intérêt pour la profession conchylicole. La réécriture du projet va retarder la mise en place du projet et le début de l'étude.

Cynthia CARPENTIER précise que les éléments soulevés lors du débat sont intégrés au projet, le format court de la présentation n'a pas permis d'aborder tous les aspects du projet.

Le comité technique du 24 mai 2024 propose la note de 14/20 sur ce projet et formule les remarques suivantes :

- Projet qui s'intègre dans la stratégie du GALPA IEC et qui vient répondre aux enjeux des filières pêche et aquaculture.

L'avis préalable du service instructeur est daté du 21 mars 2024 et souligne qu'un tableau sera à fournir détaillant les dépenses d'amortissement.

Le vote du comité s'effectue donc sous réserve de l'instruction réglementaire et sur la base du montant maximum présenté.

Pour le vote de ce projet n'ont pas pris part au vote pour des raisons de conflits d'intérêts et sont sortis de la salle : Anaïs SALZARD et Romain PEYRAUD (CRC 17), Philippe MICHEAU et Marie FERRIERE (CDPMEM), Pierrick BARBIER et Diane DUFFOUR (CAPENA), Audrey BRUNEAU et Frédéric GIRARDIN (IFREMER) soit 6 lignes.

Aussi, dans un souci de transparence ce projet est soumis au 21 votants présents - 6 en conflits d'intérêt = 15

Sur un total de 15 votants on décompte :

- 4 abstentions ;
- 11 votes en faveur du projet ;

Suite au vote, le projet est sélectionné par le GALPA Îles et Estuaires Charentais.

- **Confortation et amélioration par la réhabilitation et/ou reconstruction à l'identique des appontements délabrés du site de Fort-Royer**

Voir diapositives correspondantes (diap. 17 à 22).

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Pierre-d'Oléron
Fiche action	N°1 « Dynamique économique des filières pêche et aquaculture »
Descriptif	Projet visant à la réhabilitation des appontements du site ostréicole de Fort Royer. Projet de travaux qui participe au projet plus global de la réhabilitation du village ostréicole de Fort Royer. On ne présente plus l'association qui depuis 30 ans œuvre pour promouvoir la culture maritime locale, l'ostréiculture et son environnement au sein de ce village en activité (9 professionnels et 25 000 visiteurs comptabilisés + visiteurs libres). Les appontements sont aujourd'hui fortement abimés et qui ne permettent plus des visites sécurisées. La réhabilitation des appontements représente un réel enjeu pour le site, puisqu'ils sont la colonne vertébrale du site qui permet à la fois d'attirer de nouveaux professionnels mais aussi de faire perdurer la valorisation du patrimoine auprès des visiteurs. Ils encadrent le cheminement au sein de cet espace naturel remarquable. Le site de Fort-Royer n'est pas un village témoin, c'est un site qui vit à l'année. Zone regroupant des intérêts économiques, environnementaux et sociaux, réaliser des travaux sur le site de Fort Royer nécessite une coordination entre de nombreux acteurs : la commune, l'association, les professionnels, la DREAL, les ABF, la réserve naturelle Moëze-Oléron. Réhabilitation des appontements sur un linéaire de 196,50 mètres sur un total de 232 mètres du projet global. Réhabilitation à l'identique et sur des linéaires existants. Appontements composés de

	pieux, d'élément de structure et d'un platelage (essences de bois locales).
Coût total de projet	240 000€ TTC
Montants FEAMPA	96 000€ soit 40% du cout total du projet ; 24% de la fiche action ; 9,6% de la maquette

Gabrielle MOSSOT rappelle brièvement l'objet du projet et son plan de financement.

Amandine PINSON, Commune de Saint-Pierre-d'Oléron, Evelyne NÉRON-MORGAT, Commune de Saint-Pierre-d'Oléron et association du site ostréicole de Fort-Royer et Jean-Pierre BOUTFOL, association du site ostréicole de Fort-Royer présentent le projet.

Philippe MICHEAU souhaite attirer l'attention des membres du GALPA sur ce type de projet car sans être contre la valorisation du patrimoine et des activités ancestrales du territoire, les fonds européens du GALPA visent à accompagner l'innovation des filières pêche et aquaculture. Le projet représente 24% de la fiche action au sein de laquelle il s'inscrit. Les professionnels vont avoir besoin de déposer des projets mais ces derniers sont longs à monter et demandent une capacité financière de la part des structures professionnelles, notamment sur les 20% d'autofinancement. Ces éléments amènent Philippe MICHEAU à alerter les membres du GALPA. Il rappelle également que lors de la construction de la programmation, les acteurs de la pêche ont constaté l'évolution des fonds DLAL et de réels questionnements avaient été soulevés sur le maintien des GALPA et leur enveloppe financière. Les GALPA ont été conservés mais si le DLAL FEAMPA ne sert pas directement les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, il n'est pas dit lors de la prochaine programmation que les GALPA perdurent.

Pierrick BARBIER s'interroge sur le fait que les 232m d'apponement globaux ne sont pas intégrés dans le projet présenté.

Evelyne NÉRON-MORGAT explique que le projet se focalise sur les apponements les plus délabrés et qu'au vu du cout du projet l'ensemble du linéaire n'a pas été présenté. Il a été décidé de présenter ici les linéaires les plus empruntés et les moins sécurisés. Le reste se fera dans un second temps.

Pierrick BARBIER s'interroge sur le fait que le comité technique ne s'est pas prononcé sur la notation du projet.

Michel PARENT précise que l'analyse technique se fera suite au débat.

Jean PROU s'interroge sur la part ostréicole du projet. Les apponements vont-ils desservir les cabanes des professionnels ? Quelles est l'intensité de l'activité ostréicole sur le site ?

Evelyne NÉRON-MORGAT précise qu'il y a neuf concessionnaires sur le site et des demandes de jeunes qui souhaitent s'installer. Il y a trois ventes au détail sur le domaine, deux éleveurs affineurs qui vendent en gros et pour partie aux autres expéditeurs du site et deux points de dégustation. Les apponements ici présentés servent l'intégralité du site. L'objectif de l'association est bien, en valorisant le patrimoine ostréicole, d'inciter les visiteurs à acheter des huîtres chez les professionnels ou d'en déguster sur place.

Jean PROU précise sa question en demandant quelle est la part de la production et quelle est la part de la commercialisation ? Est-ce que l'activité se concentre sur la dégustation et la commercialisation ou il y a-t-il une partie production importante sur ces neuf entreprises ?

Evelyne NÉRON-MORGAT précise qu'il y a neuf professionnels, un mytiliculteur ne monte que ces filières, il y a huit professionnels qui produisent sur le site qui ont leur cabane et pour certains qui utilisent un champ de claire. Il y a neuf inscrits maritimes au total sur le site. L'association ne chapote pas les professionnels qui sont totalement libres et indépendants. Ce sont des structures artisanales et familiales avec de l'affinage sur le site, des cabanes d'expéditions et deux points de dégustation.

Audrey BRUNEAU interroge l'association sur le fait d'avoir recherché d'autres guichets financiers que le GALPA et propose que le projet soit reporté sur la fiche action coopération étant donné les différentes activités présentes sur le site.

Evelyne NÉRON-MORGAT répond que l'animatrice du GALPA a orienté le projet dans cette fiche-action car le projet était principalement axé sur l'éco-tourisme. Ce projet n'a plus de sens s'il n'y a plus de professionnels sur le site. Le site de For-Royer n'est pas un musée, c'est un site mixte et la valorisation du site participe finalement à la dynamique économique du site. Les fonds européens via le GALPA sont les premiers fonds sollicités.

Aglaée SAUMONNEAU, GQ HMO, demande qui est le porteur du projet, est-ce que c'est l'association ou la commune ?

Evelyne NÉRON-MORGAT répond que l'association devait porter le projet mais sur les conseils des techniciens régionaux le portage du projet a été réaxé vers la commune.

Amandine PINSON ajoute que c'est intéressant pour la commune de porter ce projet avec les différents acteurs participants. Il est important de se positionner sur ce site pour qu'il n'y ait pas de conflits d'usage et pour apporter une cohérence au site.

Aglaée SAUMONNEAU s'interroge sur le financement du projet, pourquoi la commune ne finance pas directement le projet ?

Amandine PINSON répond que la commune apporte l'autofinancement du projet, c'est un projet d'ampleur qui va au-delà du simple entretien du site réalisé par les bénévoles.

Michel PARENT ajoute que Fort Royer est le dernier village identitaire ostréicole. Les autres sites sont largement diversifiés et la taille des entreprises diffère, se rapprochant de sites industriels. Fort-Royer n'aura jamais cette dimension et doit perdurer avec les différents acteurs présents sur le site la réserve naturelle, ABF, DREAL etc... C'est un village unique et très visité, la réhabilitation des appontements fait directement référence à la sécurisation du site. La sécurisation des cheminements se généralise, c'est aussi le cas au Château-d'Oléron, ce sont des investissements très lourds mais indispensables et prioritaires pour les responsables de ces sites. Michel PARENT soutient ce projet à titre personnel et en tant que Président de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron. C'est bien une question de survie du site.

Romain PEYRAUD, CRC 17, parle au nom de la profession conchylicole qui serait d'accord pour donner un coup de pouce à ce projet au regard de la préservation patrimoniale et pour le maintien des structures en place mais tout en réduisant la voilure, le projet représentant tout de même 24% de la fiche-action. Il y a d'autres projets qui sont en construction, est-ce que l'on peut se permettre de donner autant d'enveloppe sur cette fiche-action à ce projet ?

Michel PARENT ajoute que le projet est aussi important du fait que les aménagements doivent être validés par les ABF et que les chemins calcaires ne sont pas envisageables.

Amandine PINSON ajoute que certains pontons ont été sortis des dépenses du projet, d'autres sont à réhabiliter en urgence. Si cela n'est pas fait, l'association devra fermer certains secteurs. Même si les professionnels ne sont pas les premiers bénéficiaires de ce projet ils en auront des retombées.

Pauline LOUBAT, LPO, demande si les pontons seront utilisés quotidiennement par les professionnels ou est-ce que les professionnels passent ailleurs ?

Amandine PINSON répond que les professionnels utilisent les chemins blancs avec leurs véhicules. Après s'il y a de futures installations au sein du village, les futurs professionnels pourront utiliser les pontons.

Evelyne NÉRON-MORGAT ajoute que le mytiliculteur les utilise et sera directement impacté si la réhabilitation n'est pas réalisée.

Emilie MARIOT, CPIE IODDE, s'interroge sur les délais des dossiers administratifs et l'urgence des travaux à effectuer.

Michel PARENT s'interroge aussi sur la validation du projet par les services de l'État car ces réponses peuvent parfois prendre du temps.

Gabrielle MOSSOT intervient en précisant que si le projet est voté, les travaux peuvent commencer rapidement. Les porteurs de projet ne sont pas tenus d'attendre l'instruction réglementaire du dossier et le conventionnement mais elle ajoute que c'est une prise de risque qui doit être mesurée.

Michel PARENT demande quelle est l'échéance de réalisation des appontements.

Amandine PINSON répond que la principale contrainte à respecter pour la réalisation des appontements est la présence des oiseaux migrateurs sur le site. Les travaux idéalement pourraient être réalisés entre mi-octobre et fin novembre. Elle ajoute que concernant les autorisations d'urbanisme, les services de l'État ont été rencontrés sur site le 16 mai et les différentes parties prenantes se sont accordées sur l'élaboration d'un plan de gestion global pour le site afin d'encadrer au mieux ces interventions et sa gestion générale. Une déclaration préalable aux travaux sera réalisée.

Jean-Pierre BOUTFOL complète en précisant que le quai effondré est une réelle urgence.

Emilie MARIOT s'interroge sur l'existence de fonds afin de financer des projets de type écotourisme ou tourisme durable. Il serait peut-être intéressant d'aller chercher d'autres cofinancements.

Lionel PACAUD répond que ce n'est pas si évident que ce projet puisse être financé via ces moyens, il ajoute que le tourisme est aujourd'hui moins financé qu'avant. Ce site présente à la fois une dimension éco touristique mais aussi économique. Il y a vraiment ces deux pans présents, c'est un site majeur et représente le site emblématique de découverte de l'ostréiculture sur le territoire. Le rayonnement va bien au-delà des 9 ostréiculteurs présents sur le site.

Aglaée SAUMONNEAU revalide le fait que les appontements seront principalement utilisés pour l'aspect touristique et non économique du site. Elle s'interroge principalement sur l'adéquation entre le projet présenté et les fonds sollicités.

Evelyne NÉRON-MORGAT répond que la réhabilitation des appontements revalorise l'ensemble du site, c'est pour l'image globale du site.

Les porteurs de projet sont invités à quitter la salle afin que les membres du GALPA puisse délibérer. Jean-Pierre BOUTFOL et Evelyne NÉRON-MORGAT ainsi qu'Amandine PINSON quittent la pièce.

Gabrielle MOSSOT détaille l'avis technique rendu sur ce projet.

Le comité technique du 24 mai 2024 a émis un avis réservé sur ce projet et n'a pas proposé de notation. Il formule les remarques suivantes :

- Projet ne présentant pas d'aspect innovant, entretien courant.
- Absence de plus-value pour le programme DLAL du territoire.
- Projet considéré comme ne venant pas répondre à la stratégie du GALPA - note éliminatoire.

L'avis préalable du service instructeur daté du 17 mai 2024 souligne les points suivants :

- Les appontements devront permettre de desservir la majorité des cabanes réhabilitées.
- La Commune devra fournir un courrier d'engagement du renouvellement du sous-traité d'exploitation du DPM à l'association Fort Royer (fin du sous-traité actuel en 2025).

Gabrielle MOSSOT précise l'historique du projet, notamment qu'un premier dossier avait été déposé par l'association en tant que porteur de projet et que sous le conseil du service instructeur régional c'est la commune qui a repris le portage ce qui semblait plus cohérent.

Gabrielle MOSSOT détaille les arguments pour et contre de ce projet et précise pourquoi il est présenté aux membres du GALPA, seul organe de décision, malgré l'absence de notation réalisée par le comité technique. Réglementairement une fiche projet a été déposée, un accusé de réception a été émis, la Région précise que le projet s'inscrit dans le DLAL aussi le projet se devait d'être présenté aux membres du GALPA.

Elle ajoute qu'une recherche de financement autre a été effectuée avec les membres techniques de collectivités, à priori la DETR ne pourra pas s'engager sur ce projet, le département non plus et l'intervention de fonds territorialisés terrestres est incertaine.

Gabrielle MOSSOT ajoute qu'il y a deux solutions aujourd'hui concernant ce projet, soit le projet est soumis au vote du GALPA, si les membres du GALPA estiment que ce projet n'est pas éligible il pourra être écarté sur la base du critère éliminatoire avancé par le comité technique. Si les membres du comité estiment que le projet est éligible, un transfert de maquette sera nécessaire pour l'accompagner car il manque un peu moins de 6 000€ sur la fiche action 1 pour accompagner ce projet et une notation devra être établie.

Si les membres ne souhaitent pas se prononcer aujourd'hui et revoir le projet il peut être également proposé un ajournement du dossier avec des modifications proposées au porteur de projet.

Arnaud DAUTRICOURT demande si l'association a épuisé toutes les sources de financement potentielles.

Michel PARENT réitère qu'il n'y aura pas de financement de l'État ni du département, la DRAC n'interviendra pas non plus.

Aglaée SAUMONNEAU s'interroge sur le fait que les ostréiculteurs concernés par le projet ne sont pas venus défendre l'aspect économique du projet. Il manque de la donnée sur les productions générées sur ce site et les aspects économiques du projet. Cela aurait permis d'aborder le projet autrement et de le défendre sous un autre angle.

Lionel PACAUD s'interroge sur jusqu'ou le GALPA pourrait aider l'association de Fort Royer. Le souci n'est pas le projet en tant que tel mais bien l'enveloppe financière qui y est associée. Quelles sont les disponibilités financières, qu'est-ce qui paraît raisonnable ?

Gabrielle MOSSOT précise que la FA1 est consommée à hauteur de 77% et que le solde est de 90 000€ alors que le projet sollicite 96 000€. Elle ajoute que d'autres dossiers sont en construction.

Michel PARENT précise que le fait de supprimer la subvention à Fort Royer ne permettra pas d'accompagner plus les projets qui sont en construction.

Diane DUFFOUR s'interroge sur les outils à disposition du GALPA pour évaluer les projets. Est-ce que le fait que le projet n'ait pas été voté par le comité technique ne le rend pas caduque ?

Gabrielle MOSSOT répond que la grille de notation n'est qu'indicative et qu'aucune règle n'est fixée dans le règlement intérieur sur le lien entre notation et sélection du dossier.

Au vu des débats que suscite le projet et la difficulté pour les membres à se positionner, puisque comme il l'a été dit une majorité des membres seraient d'accord pour aider ce projet mais pas à la hauteur de l'enveloppe financière proposée. Michel PARENT propose d'accompagner le projet sur une enveloppe plus restreinte à hauteur de 60 000€ ce qui permet à la commune de solliciter l'État par le biais de la DETR pour compléter les financements.

Gabrielle MOSSOT précise que cette hypothèse est possible si la commune propose de nouveau une fiche projet avec un nouveau plan de financement et un phasage des travaux permettant au DLAL FEAMPA de n'intervenir que sur une partie des travaux et non sur la totalité.

Michel PARENT propose ce vote sur la base d'un entre deux pour satisfaire chacune des parties ce qui permet de conserver une partie de l'enveloppe restante de la FA 1 sur des projets de conchyliculture et de pêche. Michel PARENT rappelle que ce sont des problèmes de sécurité et que ces travaux sont importants.

Michel PARENT propose donc aux membres du GALPA de voter le projet sur cette base, une enveloppe de 60 000€, à charge à la commune de Saint-Pierre de trouver un complément ou de phaser le dossier s'il n'y a pas d'autres financements possibles.

Nathalie DANIEL, ECHO MER, rappelle qu'il est aussi possible d'ajourner le dossier pour qu'il y ait un nouveau calcul budgétaire ou un phasage car il est aujourd'hui proposé une enveloppe de 60 000€ mais sur quelle base et selon quels critères ? Il est difficile de dire pourquoi pas 40 000€ pourquoi pas 70 000€ ?

Michel PARENT réitère que l'idée était de faire une proposition pour ne pas bloquer le projet, il rappelle que ce sont des travaux qui sont à effectuer dans le cadre de problèmes sécuritaires. En tant que Président, Michel PARENT préférerait proposer une solution à 60 000€.

Pierrick BARBIER réitère sa position en affirmant de nouveau que le projet ne rentre pas dans la stratégie du GALPA, c'est un projet touristique qui ne présente pas d'aspect innovant.

Michel PARENT insiste sur le fait que Fort Royer permet de faire connaître l'ostréiculture s'il n'y a plus de visiteur, il n'y a plus d'ostréiculture. Il est important de sécuriser et de canaliser. Ce n'est pas un site touristique au premier degré comme on l'entend qui est développé à Fort Royer.

Pierrick BARBIER intervient en précisant que le soutien des touristes sur Fort Royer n'est pas la seule porte de sortie pour les ostréiculteurs en termes de dégustation d'une part et d'autre part les ostréiculteurs présents sur le site utilisent les chemins blancs et non les pontons.

En tant que Président du GALPA Michel PARENT propose de voter sur l'hypothèse de 60 000€ en laissant la commune trouver d'autres solutions de financement.

Gabrielle MOSSOT précise que le porteur de projet devra proposer un nouveau dossier avec un plan de financement revu à la baisse et que ce nouveau projet sera soumis de nouveau au vote au prochain GALPA.

Le vote du comité s'effectue donc sous réserve de l'instruction réglementaire et sous réserve que le porteur de projet repropose un plan de financement revu à la baisse ou un phasage de projet permettant au GALPA d'accompagner une partie du projet.

Pour le vote de ce projet n'ont pas pris part au vote pour des raisons de conflits d'intérêts et sont sortis de la salle : Evelyne NÉRON-MORGAT et Jean-Pierre BOUTFOL (association du site ostréicole de Fort Royer) soit 1 ligne.

Aussi, dans un souci de transparence ce projet est soumis au 21 votants présents - 1 en conflits d'intérêt = 20

Sur un total de 20 votants on décompte :

- 3 votes contre le projet ;
- 11 abstentions ;
- 6 votes en faveur du projet ;

Suite au vote, le projet est sélectionné par le GALPA Îles et Estuaires Charentais sous réserve des éléments précités.

LES RÉSEAUX DES GALPA

Voir diapositives correspondantes (diap. 23).

SUITE ET CALENDRIER

Voir diapositive correspondante (diap. 24 et 25).

- **Prochain comité de sélection**

Date butoir rendu des fiches-projets : le 6 septembre 2024

Comité technique : le 20 septembre 2024

Comité de sélection : le 11 octobre 2024

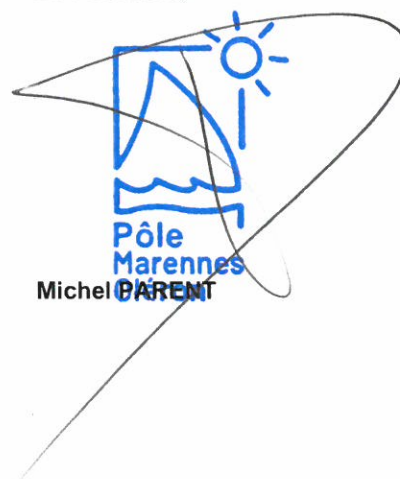
CONTACTS

Monsieur Michel PARENT
Président du Pôle Marennes Oléron
22 rue Dubois Meynardie
17320 Marennes
05 46 47 49 71
www.marennes-oleron.com
www.ilesetestuairescharentais.com

Chargée de mission : Gabrielle Mossot
g.mossot@marennes-oleron.com
05 46 75 23 89
06 16 46 82 06

Fait à Marennes-Hiers-Brouage, le 19 juin 2024

Le Président,



Pôle
Marennes
Oléron
Michel PARENT